

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

**CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2026**



Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 33

Représentés régulièrement convoqués : 0

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Fabrice LEFRANCOIS, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

Secrétaire de séance : Mme Annie JEANNE

9 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) - CONSEIL D’ADMINISTRATION – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026_025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le Code de l’Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123- 6, R.123-8, R.123-10, R. 123-11 et R.123-12,

Considérant la fixation préalable du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d’Action Sociale à 15 dont le Maire, Président de droit et 7 membres élus par le Conseil Municipal,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, comptabilise :

33 suffrages exprimés

26 suffrages exprimés pour la LISTE « IMAGINONS BOIS-GUILLAUME »

6 suffrages exprimés pour la LISTE «BOIS-GUILLAUME CONQUÉRANT»

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026
DELIBERATION N°2026_025

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 076-217601087-20260331-2026_025-DE



1 suffrages exprimés pour la LISTE « NOUS SOMMES BOIS-GUILLAUME »

PROCLAME donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Bois-Guillaume :

- Carine BORIES
- Mélanie VAUCHEL
- Annie JEANNE
- Fabrice LEFRANCOIS
- Nassima HAMADI
- Cécile GOMEZ
- Frédéric ABRAHAM

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr